

RÉALMONT

Donnez votre avis sur les déchets



Du 17 janvier au 4 février, une consultation publique permet à tous les habitants de Centre Tarn de prendre connaissance du programme local de prévention des déchets et de donner leur avis sur les actions proposées. Les commentaires recueillis seront soumis au Conseil communautaire qui déterminera s'ils donnent lieu à une modification du PLPDMA, programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. En Centre Tarn, un habitant produit plus de 500 kg de déchets par an ; voir détail page 5 du magazine Points Communs. Devant la nécessité écologique et économique de réduire et de mieux trier nos déchets, la communauté de communes Centre Tarn a élaboré un programme local pour la période 2021-2027. Ce document, rendu obligatoire par la loi Grenelle 2, comprend des objectifs de réduction des quantités de déchets produits et un plan d'action pluriannuel. Ce programme est ensuite validé par la Région et l'État, et ses bilans annuels doivent être rendus publics. L'avis de tous les habitants compte. Consultez le document complet du PLPDMA et laissez vos commentaires. En ligne sur www.centretarn.fr ou bien au siège de la communauté de communes Centre Tarn, 2 bis boulevard Carnot à Réalmont.

Jean Record